

Le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds siège en séance ordinaire ce lundi 3 mai 2021 à compter de 19h00 à la salle Amicale à huis clos.

Sont présents à cette séance :

MADAME : Andrée Gosselin

MESSIEURS : Marc-André Routhier, Alexandre Malette, René Breton, Roger Cyr.

Sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Assiste également à la séance : Mme Sonia Tardif /directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Enregistrement de la séance du conseil municipal
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 avril 2021.
4. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC.
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du directeur des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. Adoption du règlement numéro 371 pour l'abrogation et le remplacement des règlements applicables par la Sureté du Québec (2015-RM-SQ-1, 2015-RM-SQ-2, 2015-RM-SQ-3, 2015-RM-SQ-4, 2015-RM-SQ-5, 2015-RM-SQ- 6, 2015-RM-SQ-7).
13. Semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021.
14. Entente de services en communication-MRC des Appalaches.

TRANSPORT

15. Ouverture des soumissions –Appel d'offres déneigement et entretien hivernal.
16. Nouveau parc industriel
 - A) Octroi du contrat-réalisation des travaux
 - B) Engagement pour l'entretien du bassin de rétention
17. Mise à jour- Demande au ministère des Transports concernant les travaux prévus au pont P-04687.
18. Aménagement terrain au garage municipal.
19. Distribution d'arbres - Association forestière des deux rives.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

20. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) -Date limite 26 mai 2021.
21. Transport adapté.

AMÉNAGEMENT. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

22. Adoption du second projet de règlement numéro 369 amendant le règlement de zonage numéro 175.
23. Adoption du règlement numéro 370 amendant le règlement numéro 176 relatif au permis et certificats.
24. Vente aux enchères :
 - a) Fermeture de la période.
 - b) Ouverture d'une nouvelle période.
25. Demande de dérogation mineure- Dominic Parent, 695 rue principale.

LOISIRS ET CULTURE

26. Projet-kiosque de services- autorisation des dépenses.
27. Projet de terrasse Model School - autorisation des dépenses.
28. Demande de Paddlepassion Québec.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le décret numéro 570-2021 du 21 avril 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 2021-029 du 18 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

103-05-21 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

104-05-21 Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance du conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds du 3 mai 2021 soit enregistrée et qu'elle soit disponible au public.

ADOPTION DES MINUTES DU 6 AVRIL 2021

105-05-21 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

M. Chabot en fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

106-05-21

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	24 919..21\$
Incendie :	3 444.65
Sécurité :	421.95
Voirie :	66 279.84
Hygiène du milieu :	13 190.06
Urbanisme :	2 042.31
Loisirs :	30 620.38
Salaires :	20 339.06

TOTAL	161 257.46 \$
--------------	----------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

107-05-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Chabot invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

Monsieur Chabot a fait un résumé de la séance des maires tenue en avril.

RAPPORT DES CONSEILLERS

RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il a été fait par Monsieur le Maire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 371 POUR L'ABROGATION ET LE REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS APPLICABLES PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC (2015-RM-SQ-1, 2015-RM-SQ-2, 2015-RM-SQ-3, 2015-RM-SQ-4, 2015-RM-SQ-5, 2015-RM-SQ-6, 2015-RM-SQ-7)

108-05-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 371 pour l'abrogation et le remplacement des règlements applicables par la Sureté du Québec (2015-RM-SQ-1, 2015-RM-SQ-2, 2015-RM-SQ-3, 2015-RM-SQ-4, 2015-RM-SQ-5, 2015-RM-SQ-6, 2015-RM-SQ-7) soit adopté et il l'est.

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

109-05-21

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par Mme Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ENTENTE DE SERVICES EN COMMUNICATION-MRC DES APPALACHES

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une entente de services avec la MRC des Appalaches pour partager une ressource en communication et répondre à des besoins spécifiques selon les éléments suivants :

- Adhésion au service : 250\$ annuellement (incluant une banque d'heure de base de 7 heures);
- Tarification horaire pour les services énumérés dans l'entente : 35,40 \$ / heure;
- Tarification au taux de la MRC pour tous déplacements nécessaires de la ressource à la demande des municipalités;

- Entente sur 2 ans se terminant le 31 décembre 2022.

110-05-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

Que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'entente proposée par la MRC des Appalaches relative aux services en communication.

QUE le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisés, et ils le sont par la présente, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds l'entente de services.

TRANSPORT

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNAL

111-05-21

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues suite à la demande de soumissions lors de la séance du 6 avril 2021, à savoir :

ATTENDU QUE la soumission de 9395-4410 QUÉBEC INC. est conforme;

	<u>Prix/km 2021-2024</u>	<u>Prix/km 2021-2026</u>	<u>Total avec avec taxes</u>
Groupe Nadeau	7765 \$		338,363.96\$
		7465\$	325,291.30\$
9395-4410 QC INC.	3 641.16\$		158,665.46\$
		3 941.16\$	171,738.11\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la soumission de 9395-4410 QC INC. (Épandage Optimum) soit retenue au montant de 158 665.46 \$.

QUE le contrat soit alloué pour une période de trois (3) ans soit 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024.

NOUVEAU PARC INDUSTRIEL

A) OCTROI DU CONTRAT-RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU la demande de soumissions du 11 janvier 2021 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la réalisation du nouveau Parc industriel, aqueduc, domestique et voirie (dossier numéro 668343) selon deux (2) options suivantes :

- Soumission A/ rues A, B et E
- Soumission B/ rues A et E

ATTENDU la réception de vingt-six (26) soumissions avant la date l'ouverture du 18 février 2021 selon les deux (2) options, à savoir :

	SOUSSION « A »	SOUSSION « B »
› Giroux et Lessard ltée	(1) 357 306,70 \$	(1) 273 762,27 \$
› Excavations Ste-Croix inc.	(2) 389 158,24 \$	(2) 291 291,53 \$
› Groupe Gagné Const. inc.	(3) 392 300,00 \$	(3) 306 000,00 \$
› Excavation Bolduc inc.	(4) 406 938,17 \$	(8) 334 566,17 \$
› Construction Lemay inc.	(5) 415 419,26 \$	(4) 316 755,55 \$
› Const. de l'Amiante inc.	(6) 418 414,72 \$	(6) 326 850,93 \$
› Excavation LJL inc.	(7) 436 224,03 \$	(7) 328 936,16 \$
› TGC. inc.	(8) 442 000,00 \$	(9) 344 000,00 \$
› Cité Construction TM inc.	(9) 444 505,31 \$	(5) 321 222,90 \$
› Excavations Lafontaine inc.	(10) 485 603,43 \$	(12) 401 346,44 \$
› E.M.P. inc.	(11) 499 222,41 \$	(10) 389 831,33 \$
› Const. et pav. Portneuf inc.	(12) 499 618,20 \$	(11) 390 549,06 \$
› Excavation Maggy inc.	(13) 517 282,30 \$	(13) 412 628,61 \$

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, il s'avère que les vingt -six (26) soumissions sont conformes;

ATTENDU QU'après l'ouverture des soumissions, la municipalité a été mise au courant de nouvelles exigences provenant des ministères de l'Environnement et des Transports pour la réalisation des travaux du nouveau parc industriel, dont principalement :

- Pavage de la rue sur une distance de 30 mètres environ (accès à partir de la route 271 Sud) pour un montant estimé de de 30,000\$ plus les taxes.
- Intégration d'un ouvrage de rétention pour un montant estimé de 70,000\$ plus les taxes
- Travaux d'aqueduc, égout domestique, égout pluvial et divers items pour un montant estimé de 77,000\$ plus les taxes.

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme, Giroux et Lessard Ltée, a confirmé les prix pour la réalisation des travaux supplémentaires;

ATTENDU QUE les vérifications supplémentaires de la Municipalité confirme la raisonnable des nouveaux prix en extra;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 27 du règlement sur la gestion contractuelle numéro 348, la personne responsable de l'appel d'offres, Mme Sonia Tardif, directrice générale, recommande cette modification après avoir consulté les avocats de la Municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.0.4 du code municipal, la municipalité peut modifier le contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, compte tenu que cette modification est accessoire au contrat principal et qu'elle n'en change pas sa nature.

ATTENDU QUE les nouveaux travaux sont accessoires au contrat principal et que sa modification n'en change pas la nature;

112-05-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds octroi le contrat à « Giroux et Lessard Ltée » pour la soumission pour les rues A et E qui est la plus basse et conforme au montant de 238, 105.91\$ plus les taxes.

QUE municipalité accepte l'estimation des coûts déposée le 22 avril 2021 par Giroux et Lessard Ltée de la Directive -001 au montant de 173,000\$ plus les taxes pour les travaux supplémentaires exigés par les ministères de l'Environnement et des Transports.

QUE l'octroi du contrat à Giroux et Lessard Ltée est conditionnel à l'obtention de la permission de travaux du ministère des Transports (MTQ) et du certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réalisation des travaux.

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds utilise un montant de 200,000\$ de son fonds de roulement pour couvrir une partie des dépenses en lien avec le projet et que le solde des dépenses soit affecté au surplus cumulé de la municipalité.

QUE le maire et/ou la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds les documents selon le cas.

-B) ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ENTRETIEN DU BASSIN DE RÉTENTION

ATTENDU QUE la municipalité prévoit l'exploitation et l'entretien d'un bassin de rétention sec dans le cadre de son projet de nouveau Parc industriel (phase 1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds doit s'engager à entretenir le bassin de rétention afin de s'assurer de sa pérennité et de son bon fonctionnement ;

113-05-21

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Roger Cyr et résolu l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'engage à :

Que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds s'engage à entretenir les ouvrages de gestions optimales des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ceux-ci.

MISE À JOUR- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES TRAVAUX PRÉVUS AU PONT P-04687

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts totaux prévue à la résolution numéro 91-04-2021 doit être révisée suite à l'obligation de trouver un nouveau fournisseur pour la location du camion incendie ; soit Camion Hélie (2003) Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds estime maintenant à 26 485.15\$ les coûts totaux pour la location d'un camion autopompe usagé, la location d'un bâtiment dans la municipalité de Kinnear's Mills et divers équipements nécessaires au fonctionnement du service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports accepte de rembourser la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds sur présentation des factures en lien avec les achats pour la période des travaux au pont P-04687 de la rivière Sunday ;

114-05-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds autorise les dépenses prévues par le service incendie pour un montant de 26 485.15.\$.

AMÉNAGEMENT TERRAIN AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du budget prévisionnel de réalisation des travaux d'aménagement du terrain voisin de l'actuel garage municipal au montant total de 27,326\$;

115-05-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte de contribuer pour un montant maximum de 13,000\$ cette année pour la relocalisation de la vidange de roulottes, nouvelles cases de stationnement, travaux d'excavation, gravier et bordures de béton.

Que les dépenses en lien avec les travaux énumérés soient prises à même le budget de l'année en cours.

DISTRIBUTION D'ARBRES-ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX-RIVES

CONSIDÉRANT QUE L'Association forestière des 2 rives donne gratuitement, sur commande, des arbres et que l'on doit aller chercher les arbres le 26 mai 2021 à Saint-Georges;

116-05-21

Proposé par Mme Andréa Gosselin et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les employés sont autorisés à aller chercher les arbres et les distribués à l'école et à un autre endroit à déterminer.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) – DATE LIMITE 26 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

117-05-21

Pour ces motifs, il est proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour le projet de construction d'un escalier extérieur avec accessibilité universelle dans le cadre du programme PRIMADA.

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

QUE madame Sonia Tardif, directrice générale et/ou madame Cindy Gosselin chargé de projet soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet PRIMADA.

TRANSPORT ADAPTÉ

118-05-21

Pour ces motifs, il est proposé par M Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Ville de Thetford Mines soit désignée comme organisme mandataire du service de transport et qu'une entente à cet effet soit signée ;

Que Transport adapté de la Région de Thetford inc. (ci-après T.A.T), agisse comme organisme délégué afin d'exécuter le service de transport adapté pour la région ;

Que la corporation municipale de Saint-Jacques de Leeds adhère au service de transport adapté de T.A.T. pour l'année 2021 ;

Que la contribution financière au service de transport adapté pour l'année 2021 au montant de 2,89\$ par habitant, soit pour un nombre de 681 habitants pour une contribution totale de 1968.09\$, soit versée à T.A.T. suivant les modalités de versements prévus aux règlements généraux de T.A.T. ;

Que le représentant de la corporation municipale de Saint-Jacques de Leeds, en tant que membre de T.A.T. pour l'année 2021, soit monsieur Philippe Chabot.

Que plan de transport 2021 de T.A.T. soit approuvé;

Que la grille tarifaire appliquée aux usagers tel que décrit au plan de transport 2021 de T.A.T. soit approuvée ;

Que les prévisions budgétaires 2021 soient adoptées telles que présentées par l'organisme mandataire.

AMÉNAGEMENT. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 369 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 175

119-05-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le second projet de règlement numéro 369 amendement le règlement de zonage numéro 175 soit adopté et il l'est.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 370 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 176 RELATIF AU PERMIS ET CERTIFICATS

120-05-21

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 370 amendement le règlement num.ro 370 relatif au permis et certificats relatifs soit adopté et il l'est.

VENTE AUX ENCHÈRES

A) FERMETURE DE LA PÉRIODE DE VENTE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds n'a reçu aucune offre d'achat pour les deux (2) terrains disponibles sur la rue des Prés Nord ;

121-05-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée.

B) OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PÉRIODE DE VENTE

ATTENDU les deux (2) terrains disponibles ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial);

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision de développer ces endroits le plus rapidement possible et ainsi d'attirer de nouvelles familles dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

122-05-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions **à compter du 4 mai 2021 10h00** pour la vente de ces deux (2) terrains résidentiels sis dans le nouveau développement situé sur la rue des Prés Nord ;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe A);

QU'UN avis public (annexe B) soit également publié (bureau municipal et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées **jusqu'au 2 juin 2021, 16h00.**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DOMINIC PARENT, 695 RUE PRINCIPALE

La demande de dérogation mineure vise la propriété de madame Alexandra Breton et de monsieur Dominic Parent sise au 695, rue principale, lots numéro 5 890 660, 5 412 209, et 5 262 702 selon ce qui suit :

- Pour construction d'un garage 32'x36' d'une hauteur de 24'-10" :
- Porter à 1152pi² la superficie d'un bâtiment accessoire prescrite à un maximum de 968.8pi² dans une zone autre que résidentielle.
- Porter à 24'-10" la hauteur d'un garage détaché prescrite à 24' maximum dans une zone autre que résidentielle.
- Réduire à 43' (13.1m) la distance entre toute partie d'un garage isolé (incluant toit et avant-toit) prescrite à 50'.

ATTENDU QUE :

- Les conditions s'appliquant à cette demande sont décrites aux articles 1.1, 1.2, 1.3 et 2.1 du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 178;
- Après étude, les membres du Comité sont favorables à recommander au Conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure.

ATTENDU QUE le conseil est en accord et accepte la suggestion du CCU qui est favorable à cette demande de dérogation mineure.

123-05-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MME Andrée Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que cette demande de dérogation au règlement de zonage numéro 175 article 8.2.2.4.2, relativement à la propriété du 695, rue principale, soit acceptée et elle l'est, et que le tout soit régularisé via cette résolution.

LOISIRS ET CULTURE

PROJET-KIOSQUE DE SERVICES- AUTORISATION DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de construction d'un kiosque de services- en arrière de l'école et que le coût estimé de cette phase 1 est de 13,500\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit les aides financières suivantes pour la réalisation du projet :

- 5000\$ du Comité des loisirs de Leeds
- 5000\$ de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford

124-05-21

Proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

Que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte de contribuer pour un montant maximum de 3,500\$ pour la construction du kiosque de services - phase 1.

Que les dépenses en lien avec les soit prises à même le budget de l'année en cours.

PROJET DE TERRASSE-MODEL SCHOOL-AUTORISATION DES DÉPENSES

Ce dossier sera rediscuté ultérieurement par le conseil municipal.

DEMANDE DE PADDLEPASSION QUÉBEC

125-05-21

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la demande de Paddlepassion Québec de stationner les véhicules des participants en bordure du rang 6 est pourvu que ceux-ci respectent le règlement concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sureté du Québec.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

126-05-21

Proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h20.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot, maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif
Directrice générale et secrétaire-trésorière